

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 septembre 2020**

L'an deux mille VINGT, le lundi 7 septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Salle Michel BONNET, sous la présidence de Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Maire.

**Etaient présents, les Conseillers municipaux suivants :**

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, M. PINEAU Jean-Louis, Mme CHAUVET Annie, Mme MEUNIER Magali, Mr GOUBEAU Jean-Paul (Adjoints), M. PASQUIER Thierry, Mme GAUTRAULT Delphine, Mme RAVELEAU Frédérique, Mme SIMON BOULAIN Christelle, M. ADOLPHE Thierry, M. MÉNARD Cyril, Mme BARRÉ Bérangère, Mme RICHAUD Béatrice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mr PAIN Jérôme (donne pouvoir à Mr PASQUIER Thierry), M. BAYLÉ Kévin (donne pouvoir à Mr MÉNARD Cyril).

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès-verbal établi pour les séances du 10 et 20 juillet 2020.

Aucune observation n'étant émise, ce procès-verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Madame le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**D066-2020****MAISON DE SANTÉ****Avenant n°1 à la mission de contrôle technique**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de mission de contrôle technique signé avec la Société DEKRA est arrivé à échéance, alors que les travaux de la maison de santé ne sont pas terminés.

La durée du contrat initial était d'une durée de 12 mois.

L'avenant est prolongé de 4 mois pour un montant est de 1 236.68 € HT.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer l'avenant n°1 à la mission de contrôle technique concernant les travaux de la Maison de Santé.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0662020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D067-2020****Conseil D'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)****Renouvellement adhésion**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion de la Commune arrive à échéance avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette adhésion, afin de pouvoir continuer à bénéficier de conseils et suivi pour tout projet (architecture, urbanisme, paysage et environnement).

L'adhésion s'élève à 200 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De renouveler l'adhésion auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),**
- **D'autoriser à Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0672020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D068-2020**

**ASSURANCE VEHICULES A MOTEUR**  
**Avenant n°2 au contrat (SMACL ASSURANCES)**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 au contrat d'assurance SMACL « ALÉASSUR Véhicules à moteur établis au titre de la garantie du véhicule Berlingo.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'adopter cet avenant d'un montant de 171.56 € TTC et d'autoriser Mme le Maire à le signer.**

**Cette dépense sera imputée à l'article 6161 du budget principal 2020.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0682020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D069-2020**

**REGION NOUVELLE AQUITAINE**  
**Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public**  
**Installation et suivi piézométrique**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, une autorisation avait été accordé à la Région Nouvelle Aquitaine pour l'installation d'une station de mesures pour le suivi des nappes d'eaux souterraines sur un terrain appartenant à la Commune sis « La Moinie ».

Cette station permet de suivre l'évolution des ressources dans le temps (évolutions annuelles et interannuelles). L'historique des mesures accumulées au cours des années a une valeur inestimable pour la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines.

La Région nous propose de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour une durée de 10 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'accepter la convention d'occupation du domaine public telle que présenté,**
- **De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0692020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D070-2020****DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL****Demande de subvention auprès du Département****Travaux Voirie « Chemin Lavault »**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de relance voté par le Conseil Départemental, suite aux effets de la crise du COVID-19 qui perdurent.

Cette opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » facilitera la réalisation de travaux menés par les communes et intercommunalités.

Cette subvention de 5 000 € maximum par projet (50 % d'une assiette maximum plafonné à 10 000 €) sont mobilisables dès maintenant pour des travaux contribuant à améliorer nos équipements publics.

Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint à la Voirie, présente les différents devis pour la réalisation d'enduit bicouche sur le chemin « Lavault ».

Le devis retenu s'élève à un montant 6 529.25 € HT, soit un total de 7 835.10 € TTC.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention « 1000 Chantiers »	Auto-financement
6 529.25 €	3 264.63 €	3 264.62 €

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **De valider la demande de subvention dans le cadre du dispositif « 1000 chantiers »,**
- **De valider le devis pour un montant de 6 529.25 € HT soit un total de 7 832.10 € TTC.**
- **De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0702020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D071-2020****DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL****Demande de subvention auprès du Département****Création de panneaux photos cartes postales anciennes à la Salle Michel BONNET**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de relance voté par le Conseil Départemental, suite aux effets de la crise du COVID-19 qui perdurent.

Cette opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » facilitera la réalisation de travaux menés par les communes et intercommunalités.

Cette subvention de 5 000 € maximum par projet (50 % d'une assiette maximum plafonné à 10 000 €) sont mobilisables dès maintenant pour des travaux contribuant à améliorer nos équipements publics.

Mr PASQUIER Thierry, Responsable de la Commission Animations, Culture, Communication présente le devis concernant la réalisation de panneaux photos cartes postales anciennes. Ces photos seront disposées de chaque côté de la Salle Michel BONNET.

Le devis retenu s'élève à un montant 700.00 € HT, soit un total de 840.00 € TTC.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention « 1000 Chantiers »	Auto-financement
700.00 €	350.00 €	350.00 €

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **De valider la demande de subvention dans le cadre du dispositif « 1000 chantiers »,**
- **De valider le devis pour un montant de 700.00€ HT soit un total de 840.00 € TTC,**
- **De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0712020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D072-2020**

### **SALLE MICHEL BONNET**

#### **Demande de subvention CAP 79**

#### **Fourniture et pose de menuiseries extérieures**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits sont disponibles sur le dispositif CAP 79 du mandat 2014-2020 correspondant à un montant de 20 975.37 €.

Mr PINEAU Jean-Louis, adjoint aux Bâtiments a présenté le devis concernant la fourniture et la pose des menuiseries extérieures à la Salle Michel BONNET.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention CAP 79	Auto-financement
17 072.83 €	5 121.85 €	11 950.98 €

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention dans le cadre du dispositif CAP 79,
- De valider le devis pour un montant de 17 072.83 € HT soit un total de 20 487.40 € TTC,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0722020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

#### **D073-2020**

### **TRAVAUX VOIRIE**

#### **Demande de subvention CAP 79**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits sont disponibles sur le dispositif CAP 79 du mandat 2014-2020 correspondant à un montant de 20 975.37 €.

Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint à la Voirie a présenté les différents devis concernant des travaux de voirie sis « Route de la Maisonneau à la Clavelière »

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	Subvention CAP 79	Auto-financement
31 312.50 €	9 393.75 €	21 918.75 €

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention dans le cadre du dispositif CAP 79,
- De valider le devis pour un montant de 31 312.50 € HT soit un total de 37 575.00 € TTC,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0732020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

#### **D074-2020**

### **GESTION de la DIVAGATION DES CARNIVORES DOMESTIQUES par la Société SACPA**

#### **Renouvellement du marché de prestations de services**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement de l'acte d'engagement avec la Société SACPA concernant la divagation des carnivores domestiques.

Cet acte d'engagement est renouvelé pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

La prestation annuelle s'élève à un montant HT de 1 447.75 €, soit un total TTC de 1 737.30 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **De valider le renouvellement du marché de prestations de services, comme présenté ci-dessus,**
- **De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0742020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

## **D075-2020**

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

#### **Désignation des membres**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La commission d'Appel d'offres intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics

Quand son intervention est obligatoire, elle analyse les candidatures et les offres des entreprises, elle attribue le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Quand son intervention est facultative, elle donne son avis sur le choix du ou des candidats.

Le Maire est représentant de droit de la CAO ;

Elle est composée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Mme Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à la Commission d'Appel d'offres :

#### **Délégués en tant que titulaire :**

M. PAIN Jérôme  
Mr PINEAU Jean-Louis  
Mme CHAUVET Annie

#### **Délégués en tant que suppléant :**

Mr GOUBEAU Jean-Paul  
Mme RICHAUD Béatrice  
Mr ADOLPHE Thierry

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :**

**en tant que titulaire :**

M. PAIN Jérôme  
Mr PINEAU Jean-Louis  
Mme CHAUVET Annie

**en tant que suppléant :**

Mr GOUBEAU Jean-Paul  
Mme RICHAUD Béatrice  
Mr ADOLPHE Thierry

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0752020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**D076-2020**

**REMBOURSEMENT FRAIS DIVERS**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal la venue du Tour Poitou Charentes sur la Commune le dimanche 30 août 2020.

L'organisation de cette manifestation a nécessité le besoin de bénévoles pour le montage de Tivoli, mise en place du matériel divers pour le samedi et dimanche.

Afin de remercier les bénévoles le dimanche 30 août 2020, Mme le Maire a offert un pot de remerciement au Bar « Le Progrès ».

Mme le Maire demande le remboursement des frais à hauteur de 42.90 €, avec présentation du justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le remboursement des frais d'un montant total de 42.90 € à Mme le Maire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200907-D0762020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17/09/2020 Publication : 17/09/2020 Pour l'autorité Compétente

**MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE**

Mme MENARD-SUIRE, responsable développement nous a présenté la protection sociale complémentaire « santé et prévoyance » dans la fonction publique. La commune a la possibilité de mettre en place la participation employeur sous forme de contrat de labellisation. Cette adhésion aurait pu être possible avec la proposition faite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres sous forme de contrat groupe. Il ne nous ai plus possible d'y souscrire avant 6 ans (durée du contrat).

### **Accident de circulation d'un agent communal**

Mme Le maire informe le Conseil municipal qu'un agent communal a eu un accident de la circulation alors qu'il ramenait du matériel à Parthenay ayant servi lors du départ de la 5ème étape du Tour Poitou Charentes. Il n'a pas été blessé, mais les engins (tracteur et remorque) prêtés par des agriculteurs ont été endommagés. Les assurances prennent en charge les dégâts occasionnés sur le matériel.

### **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

#### **Commission « transparence de la vie publique »**

Une formation et une journée découverte des élus est prévue.

#### **Commission « solidarité, santé, petite enfance »**

Une réunion a eu lieu pour une première prise de contact.

Focus sur la petite enfance : relais assistantes maternelles, évolution démographique...

#### **Commission « Scolaire »**

Chantal CORNUAULT-PARADIS, Vice-présidente de la Commission a évoqué sa présence à l'École de la Ferrière en Parthenay pour la rentrée scolaire. Le nombre d'élèves a baissé de 2.41 % (moins que l'an passé avec - 5 %).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **ECOLES DE THENEZAY**

90 élèves sont scolarisés aux écoles publiques Augustine Fouillée et Germain Rallon.

58 élèves sont scolarisés à l'École Marie-Antoine.

#### **Réseau téléphonique à La Moinie**

Depuis début août, des fils téléphoniques ont été coupés par un engin agricole. Malgré les nombreuses sollicitations auprès du gestionnaire de réseau tant par les particuliers que par Mme Le Maire, aucune réparation n'a été réalisée à ce jour. Seul un médecin a été dépanné.

#### **Vitesse excessive dans le bourg**

De nombreux riverains se plaignent d'excès de vitesse dans le bourg. Il est rappelé que la vitesse est limitée dans de nombreuses portions à 30 Kms /heure. Les services de Gendarmerie vont être sollicités.

#### **Tour Poitou-Charentes**

Le départ de la dernière étape du Tour Poitou Charentes s'est très bien déroulé.

La Direction a remercié Mme Le Maire pour la parfaite organisation. Mme Le Maire a également félicité les bénévoles pour leur travail accompli sur ces deux jours. Un moment de convivialité sera organisé pour remercier tous ces bénévoles.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 12 octobre 2020.

La séance est levée à 22 h 10.

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2020****Délibérations n° D 065-2020 à D 076-2020**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
CORNUAULT-PARADIS Chantal	Maire	
CHAUVET Annie	1 <sup>er</sup> adjoint	
PINEAU Jean-Louis	2 <sup>ème</sup> adjointe	
MEUNIER Magalie	3 <sup>ème</sup> adjoint	Absent excusé (donne pouvoir à Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal)
GOUBEAU Jean-Paul	4 <sup>ème</sup> adjointe	
PASQUIER Thierry	Conseiller municipal	
GAUTRAULT Delphine	Conseillère municipale	
PAIN Jérôme	Conseiller municipal	
SIMON BOULAIN Christelle	Conseillère municipale	
ADOLPHE Thierry	Conseiller municipal	
BARRÉ Bérangère	Conseillère municipale	
MÉNARD Cyril	Conseiller municipal	
RAVELEAU Frédérique	Conseillère municipale	
BAYLÉ Kévin	Conseiller municipal	Absent excusé (donne pouvoir à Mme GAUTRAULT Delphine)
RICHAUD Béatrice	Conseillère municipale	